



# APPEL À PROJETS 2023 FAVORISER LES MOBILITÉS DURABLES

FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Le contrat de filière musiques actuelles 2018-2021, conclu entre l'État (MC – DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie et les départements de la Manche, de l'Orne et de l'Eure, a eu pour but de soutenir et développer la filière régionale des musiques actuelles et des variétés sur le territoire de la région Normandie. Depuis mai 2021, différentes collectivités et établissements publics ont montré leur intérêt et confirmé leur participation à un contrat de filière pour l'année 2022 permettant la préfiguration d'un contrat pluriannuel de nouvelle génération pour la période 2023-2026.

Ainsi, les 10 partenaires réunis en 2022 autour des musiques actuelles en Normandie – l'État (DRAC Normandie), le CNM, la Région Normandie, le département de l'Eure, le département de la Manche, le département de la Seine-Maritime, le département de l'Orne, la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie – ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements.

Les partenaires visent à :

- consolider et développer l'emploi ;
- favoriser la formation professionnelle ;
- contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques.

À la suite d'une série de mesures d'aides clôturées en juin 2022, les partenaires proposent de prolonger la démarche d'accompagnement des acteurs normands des musiques actuelles et des variétés, et plus particulièrement ici des festivals, en proposant deux appels à projets ciblés autour de la transition écologique, lancés début 2023.

## **OBJECTIF DE L'AIDE**

**L'objectif global de cet appel à projets est d'accompagner, par différents moyens, les festivals de musiques actuelles dans l'élaboration d'une stratégie permettant :**

- une meilleure compréhension des enjeux liés à la transition écologique de façon globale ;
- une **connaissance objective des publics des manifestations et des mobilités liés aux événements** ;
- la mise en place de préconisations permettant la construction d'actions d'atténuation et/ou d'adaptation.

Il s'agit plus précisément **d'accompagner les festivals normands de musiques actuelles dans leur dynamique de décarbonation et de transition**. Ceci en mettant à leur disposition une expertise dédiée ainsi qu'un processus de formation et d'apprentissage.

Au-delà des changements individuels attendus et de la montée en compétence des acteurs, cette mesure permettra de poser les bases d'interventions futures possibles au sein du contrat de filière normand et des partenaires signataires du contrat.

Destinées à être élargies à l'ensemble du secteur professionnel des musiques actuelles, les ressources produites dans le cadre de cet appel à projets permettront de dégager des axes prioritaires et des pistes de travail pour participer à la structuration et à la transition de l'ensemble de la filière, voire de bénéficier à d'autres champs disciplinaires qui pourraient être associés/intéressés par la démarche dans le futur.

**Il s'agit de proposer aux festivals normands un cadre futur pour se positionner et mener un projet de transformation, en lien avec les autorités gestionnaires de transports, les collectivités et l'État.**

**Cet appel à projets comporte l'objectif suivant :**

La réalisation d'un état des lieux régional sur la mobilité des festivaliers et des équipes, utile à l'ensemble des événements normands.

Chaque festival lauréat de l'appel à projet recevra un livrable individuel sur les pratiques actuelles des festivaliers et des équipes.

**Cet appel à projets comporte également des objectifs d'adaptation :**

Permettre de connaître et **objectiver les pratiques et l'existant afin de pouvoir agir et concilier les usages, voire les transformer.** L'expérimentation d'infrastructures durables (parc à vélo par exemple) incitant les festivaliers à préférer des mobilités douces (accès piéton, accès transports en commun favorisé via des modalités de parking relais permettant de diminuer la taille des parkings) est une action d'adaptation.

**Cet appel à projets comporte des objectifs d'atténuation :**

Cette transformation peut être réalisée à très court terme à la fois au niveau macro (organisation générale et régionale de la mobilité dans ce cadre, mixte ferré-routier-mobilités douces) et micro (niveau local, ville, EPCI). Cette action permet la limitation des transports, de favoriser le déplacement collectif, de favoriser les modalités douces de circulation.

## **DESCRIPTIF DE L'AIDE**

Les transports de personnes et de marchandises génèrent des émissions de gaz à effet de serre très importantes. Le transport des festivaliers représente en moyenne **70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) des festivals.** Il y a donc une réelle nécessité de travailler sur cet enjeu et de trouver des solutions pour améliorer le bilan carbone des événements normands.

**Les signataires du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie et les organisateurs de festivals normands souhaitent initier une démarche d'écomobilité en proposant une réduction substantielle des activités nécessitant des déplacements physiques, pendant et hors événement.**

La réalisation d'un état des lieux partagés par tous types de festivals (rural, urbain, grand rassemblement ou non...) permettra la production d'un livrable type par événement et une consolidation des données à l'échelle régionale.

### **Projets concernés**

Le champ artistique concerné est celui des musiques actuelles et des variétés : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro, etc.), musiques traditionnelles, etc.

À partir d'une autoévaluation recensant les forces et les faiblesses du fonctionnement de l'organisation sur les enjeux et problématiques de mobilité, **la structure propose une note d'intention courte (1 page) explicitant son souhait d'être accompagnée dans le cadre de cet appel à projets et les raisons de sa participation.** Si des actions ont déjà été réalisées, il sera utile de le préciser.

La structure est en mesure de témoigner d'une reconnaissance dans les réseaux régionaux, de partenariats avérés et durables avec des acteurs de la chaîne de production/diffusion musicale.

Ne peuvent être aidés dans le cadre de cet appel à projets, les projets soutenus par l'un des partenaires du contrat de filière pour le même objet. Ce règlement d'intervention exclut la possibilité de candidater aux deux appels à projets « Diagnostic énergétique pour les festivals » et « Favorise les mobilités durables ».

Les festivals concernés doivent avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 septembre 2023 (1<sup>re</sup> date d'ouverture au public).

### Résultats attendus

1. Diminuer les émissions de GES des festivals musiques actuelles en Normandie.
2. Valoriser l'offre de transport de nos territoires.
3. Participer à l'essor d'un tourisme durable qui favorise les mobilités douces (vélo, chemins de randonnée).
4. Diminuer la taille des parkings, problématique récurrente pour bon nombre d'événements.
5. Favoriser une dynamique de transfert de savoir-faire et une reproductibilité de la démarche permettant ensuite à tous les événements, selon leurs propre typologie organisationnelle et niveau d'impact, de s'approprier la démarche active de transformation des mobilités, vers plus de sobriété.

### Etapes de l'accompagnement

Les festivals lauréats seront accompagnés par une structure extérieure afin d'obtenir une analyse sur les enjeux sociaux, environnementaux et écologiques liés aux déplacements des festivaliers, festivalières et équipes des événements sur le territoire normand.

Les participants bénéficieront d'un accompagnement, d'une formation des bénévoles pour la réalisation de l'enquête et de l'état des lieux individuel et régional sur les mobilités des publics et des équipes des festivals de musiques actuelles.

Cet accompagnement n'est pas un audit. Les structures devront s'engager à faciliter le travail du ou des intervenants extérieurs réalisant l'état des lieux et à être disponible entre février et novembre 2023.

Cet accompagnement sera réalisé en deux phases :

### 1- Participation aux webinaires de formation :

16/03/2023 : Webinaire / formation : transition écologique et festivals : quels enjeux ?

28/03/2023 : Webinaire / formation : festivals et mobilités.

Ces webinaires sont ouverts à tous les festivals normands, sur inscription. Les horaires et le lien de connexion seront communiqués ultérieurement.

Ils seront obligatoires pour les bénéficiaires de l'appel à projets.

### 2- Les festivals sélectionnés participeront à un état des lieux sur les mobilités des publics et des équipes des festivals de musiques actuelles représentatifs de la diversité territoriale afin d'obtenir les objectifs suivants :

- État des lieux de la **pratique actuelle des festivaliers** via **une enquête publique pendant le temps festivalier** avec, sur site, un questionnaire auprès des publics, et son complément via une enquête envoyée grâce aux données de billetterie des festivals.
- Etat des lieux de la pratique des équipes du festival.
- État des lieux de l'**offre de transport**.
- Étude sur le **comportement des festivaliers** et des **leviers à enclencher pour favoriser les mobilités douces**.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

### Bénéficiaires

- le siège social de la structure est situé en Normandie et le festival a lieu sur le territoire normand ;
- l'appel à projets concerne les structures dont l'activité principale est l'organisation de festival ;
- la structure bénéficiaire doit avoir au moins deux ans d'existence et avoir organisé deux éditions du festival objet de la demande ;
- elle est dirigée/coordonnée par un professionnel qui élabore la politique artistique et le développement stratégique de la structure. Celui-ci peut s'appuyer sur une équipe ou un réseau professionnel et bénévole ;
- le demandeur est un entrepreneur de spectacles détenteur *a minima* de la licence d'entrepreneur de spectacles de 2<sup>e</sup> catégorie en cours de validité ;
- la structure doit être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant ;
- la structure doit être affiliée au CNM (cette affiliation est gratuite et sans condition d'ancienneté ; toute personne physique ou morale exerçant une partie ou la totalité de son activité dans le périmètre d'intervention du CNM peut faire une demande d'affiliation) ;
- programmation majoritaire d'artistes professionnels rémunérés ;
- programmation significative d'artistes et formations de Normandie ;
- respect de la législation et des obligations sociales, de la réglementation liée à la sécurité (SSIAP, etc.).

## **CRITERES D'APPRECIATION**

- une attention particulière sera portée aux projets ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 K€ ;
- la qualité générale du dossier (contenu, présentation, lisibilité, concision, etc.) ;
- la cohérence entre objectifs et moyens ;
- la faisabilité ;
- la qualité des partenariats établis ;
- démarche volontariste déjà constatée et engagée dans le domaine de la mobilité durable et des transitions écologiques ;
- le bénéficiaire est inscrit dans les réseaux musiques actuelles en Normandie ;
- budget cohérent avec des sources de financements diversifiées, dont un soutien constaté d'au moins une collectivité ;
- recours à l'embauche de techniciens en région ainsi qu'aux producteurs/fournisseurs locaux et entreprises régionales ;
- programmation significative d'artistes et formations de Normandie.

## **MODALITES DE DEPOT ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE**

### **Construction du dossier**

Pour répondre à cet appel à projets, merci de télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de NORMA : [www.norma-asso.fr](http://www.norma-asso.fr)

Les dossiers de candidature devront être adressés directement à Normandie Musiques Actuelles - NORMA à l'adresse mail suivante : [contratdefiliere@norma-asso.fr](mailto:contratdefiliere@norma-asso.fr)

La date limite de dépôt est fixée au 1 mars 2023 à 18h00.

### **Pièces à joindre**

- Dossier de candidature complet (document Excel) avec :
  - 1- Présentation de la structure et du festival
  - 2- Eléments de synthèse de l'édition 2023 et 2022
  - 3- Equipes
  - 4- Note d'intention d'une page.
  - 5- Budget synthétique du festival (charges et produits)
- Document attestant de la date de création de la structure et son siège social (extrait du Journal officiel ou extrait du registre du commerce et des sociétés, du registre des métiers ou du registre des associations)
- Courrier signé par le représentant légal de la structure
- Tout support audio, vidéo, ou autre, permettant au comité de sélection d'appréhender la démarche
- Joindre les 2 derniers bilans financiers.

## Modalités de sélection

L'éligibilité des dossiers de candidature fera l'objet d'une instruction préalable.

Les demandes seront examinées par un comité de sélection, réunissant la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure et de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville du Havre, la Métropole Rouen Normandie, ainsi que le Centre national de la musique. Ce comité peut solliciter l'expertise des réseaux professionnels et des pôles de compétences régionaux concernés. Les dossiers retenus feront l'objet d'un accompagnement réalisé par une structure extérieure de type cabinet d'étude.

### Accompagnement et conseils au montage du projet :

Normandie Musiques Actuelles - NORMA

Marina PARKS - coordinatrice - 09 72 54 08 28 [marina@norma-asso.fr](mailto:marina@norma-asso.fr)

David FOLLIOU - accompagnement et ressources - 02 31 27 88 17 [david@norma-asso.fr](mailto:david@norma-asso.fr)

### Renseignements :

CNM - Virgile MOREAU [virgile.moreau@cnm.fr](mailto:virgile.moreau@cnm.fr)

Région Normandie - Lucas BLAYA [lucas.blaya@normandie.fr](mailto:lucas.blaya@normandie.fr)

DRAC Normandie - Mélanie OZOUF [melanie.ozouf@culture.gouv.fr](mailto:melanie.ozouf@culture.gouv.fr)

Département de l'Orne - Claire AUBRAT [aubrat.claire@orne.fr](mailto:aubrat.claire@orne.fr)

Département de la Manche - Anna GHANDRI [anna.ghandri@manche.fr](mailto:anna.ghandri@manche.fr)

Département de l'Eure - Eric MEMETEAU [eric.memeteau@eure.fr](mailto:eric.memeteau@eure.fr)

Département de la Seine-Maritime - Hélène BISSON [helene.bisson@seinemaritime.fr](mailto:helene.bisson@seinemaritime.fr)

Ville de Caen - Caroline DELAPORTE [c.delaporte@caenlamer.fr](mailto:c.delaporte@caenlamer.fr)

Ville du Havre - Patrick BACOT [patrick.bacot@lehavre.fr](mailto:patrick.bacot@lehavre.fr)

Métropole Rouen Normandie - Caroline PUECH [caroline.puech@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:caroline.puech@metropole-rouen-normandie.fr)